Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 146 (2001)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOMMAIRE

Février 2001

r Production	Pages
Editorial	
Rejet de l'initiative sur l penses militaires	es dé- 3
Brigade blindée 1	
«Wiva 2000», échange	
co-suisse Les aléas de la préparation Témoignage d'un offici	
français Quelques leçons	14 16
Conduite	
Stages de formation milit ouverts à des civils	aire 18
Artillerie	
Le système «Artillerie» de Bundeswehr (2)	e la 24
Le système suisse «Artillerie/Armes d'appui»	» 27
Reflets	
Diriger et commande au XXI ^e siècle	r 24
Armement	
Eurosatory 2000: forte présence suisse	32
«Merkawa»:mythe et réalité (2)	37
Dossier «Russie»	
La guerre bactériologic aujourd'hui en Russie	que 42
Histoire	
L'arrondisement territorial de Genève	44
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	55
SSO: comité centro	1 1-11
RMS-Défense Vaud	III-VI

Le net rejet de l'initiative pour la réduction des dépenses militaires

C'est très exactement onze ans après la votation sur l'initiative pour la suppression de l'armée, le 26 novembre 1989, que le peuple suisse a, le 26 novembre 2000, clairement rejeté l'initiative pour la redistribution des dépenses militaires (réduction de ces dépenses de 50% en l'espace de dix ans). Cette fois, 62% ont dit «Non». Il y a onze ans, on ne comptait «que» 64% de non. Le résultat d'alors fut ressenti par bien des gens comme un échec pour l'armée et une politique de sécurité crédible. En dépit d'indices écrasants, on n'a pas voulu reconnaître le fait que nombre de votes approuvant l'initiative étaient une sorte de démonstration. L'explication principale de cette catégorie de votes n'était pas la fin de la domination de l'Europe de l'Est par l'Union soviétique, mise en évidence par la disparition du mur de Berlin, mais la conviction d'une grande majorité de Suissesses et de Suisses, selon laquelle l'initiative visant à la suppression pure et simple de l'armée serait balayée aux urnes. Des enquêtes démoscopiques montré en effet, pendant les mois précédant le 26 novembre 1989, que 70 à 80% des personnes interrogées s'attendaient au rejet de l'initiative, alors que quelque 30% faisaient part de leur intention de l'approuver. Parce que l'on était certain quant à l'issue de la votation,

on pensait pouvoir se permettre une sorte de démonstration de mauvaise humeur.

Depuis, le peuple suisse s'est prononcé trois fois sur des initiatives concernant la politique de sécurité. Le 6 juin 1993, il rejetait l'initiative contre l'acquisition des avions de combat F/A-18, de même que l'initiative contre de nouvelles places d'armes (qui n'étaient d'ailleurs pas prévues); le 8 juin 1997, il opposait un non catégorique à l'initiative qui demandait l'interdiction des exportations de matériel de guerre et, le 26 novembre 2000, il renvoyait aux oubliettes de l'histoire l'idée saugrenue de limiter constitutionnellement les crédits pour la défense de 50%. Toutes les tentatives entreprises par la gauche et soutenues par un méprisable quarteron de journalistes, notamment romands, pour ébranler la sécurité du pays et restreindre sa liberté d'action (liberté d'action et économie des forces sont les deux règles de la stratégie) ont lamentablement échoué!

L'interprétation erronée de la décision populaire de novembre 1989 a engendré des conséquences graves. Nous ne nous référons pas à la réduction massive des effectifs de l'armée, ni à sa réorganisation effectuée sous le nom d'Armée 95. Ces mesures s'imposaient.

3